

Semaine du 5 au 11 novembre 2007 n° **188**

Sommaire

Édito

Mobilisations : un inventaire de Prévert

- **Les annonces de mobilisations :** SNCF, EDF-GDF, RATP, Opéra de Paris, Fonction publique, Éducation, Justice, Poste et Télécommunications, Le Crédit Lyonnais...
- **Universités :** l'Unef mobilise le 20 novembre
- **Prisons pour mineurs :** la CGT appelle le personnel éducatif à la grève
- **Alcatel-Lucent :** à nouveau 4 000 suppressions d'emplois
- **Sagem Communication :** mobilisation intersyndicale chez Safran le 8 novembre
- **Assurance chômage :** Bercy suggère le transfert de la collecte aux Urssaf
- **Baisse du chômage :** chiffres en trompe-l'œil
- **Grenelle de l'environnement :** pour la CGT, "des avancées et beaucoup de questions en suspens"
- **Justice :** Vade-mecum syndical pour ne pas appliquer les peines plancher en "automate"
- **Sexisme et homophobie :** blagues et moqueries sont monnaie courante au travail

Automne pourri pour le gouvernement désormais lui aussi face à un feu roulant de contestation sociale. La liste qui suit des mobilisations en témoigne, la grogne sociale dépasse désormais la seule question des retraites des régimes spéciaux dans laquelle Nicolas Sarkozy espérait enfermer les syndicats. La CGT a contribué à faire la démonstration que cette première attaque contre ces salariés présentés comme privilégiés préparait le terrain de mesures encore plus dures et plus inégalitaires pour l'ensemble des salariés. Cela dit, les sondages d'opinion montrent quand même que le discours a porté et qu'il est encore besoin de convaincre, d'expliquer comment sortir le système des retraites de la crise pour assurer son avenir. La CGT et son Ugict, ne sont pas en défaut de propositions alternatives à la régression de la couverture sociale. Bien au contraire, l'enjeu est de gagner l'idée d'une réforme permettant d'augmenter les recettes par la réforme des cotisations patronales. Les mobilisations annoncées témoignent aussi de la forte impatience sur les questions salariales et de pouvoir d'achat ainsi que sur les missions, les conditions de travail. C'est ainsi dans le conflit du personnel navigant commercial d'Air France qui n'est pas encore terminé en dépit de la reprise du trafic. A cette contestation, le gouvernement ne répond pour l'heure que par un affichage. Il simule des négociations, tente de placer des coins dans l'unité syndicale, hélas parfois avec quelques succès. Pire, le gouvernement rétorque que les Français sont impatients vis-à-vis des réformes. Faut-il être à ce point aveugle pour voir qu'ils en contestent non pas le

rythme mais les

finalités ? Il en est ainsi pour les fonctionnaires de la justice et les magistrats qui se mobilisent contre la réforme de la carte judiciaire. Dans cette stratégie, ce gouvernement a besoin de repeindre en vert les indicateurs rouges cramoisis. Sourds à toutes les protestations qui ont accompagnées les publications des chiffres du chômage ces derniers mois, il persiste à annoncer des baisses statistiques qui ne parviennent plus à masquer les radiations massives ni le recul de l'indemnisation. La période que nous traversons n'a évidemment rien à voir avec celle de 1995 et la comparaison n'est agitée devant l'opinion que pour faire croire au spectre d'une France paralysée par quelques catégories frileuses et rétives à toute évolution. Mais ce discours a ses limites.



Les annonces de mobilisations

SNCF

Six des huit fédérations syndicales de cheminots (CGT, Sud Rail, Unsa, FO, CFTC, CFE-CGC) ont appelé à une grève reconductible contre la réforme des régimes spéciaux de retraite à partir du mardi 13 novembre à 20H00. La Fgaac (conducteurs autonomes), qui représente un tiers des conducteurs de trains, ne se joindra pas au mouvement et la CFDT réserve sa réponse.



EDF-GDF



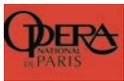
La CGT-Énergie et FO-Énergie majoritaires dans le secteur, appellent à la grève le 14 novembre contre la réforme des régimes spéciaux. Trois autres fédérations (CFDT, CFTC et CFE-CGC) se prononceront mardi prochain, après un « ultimatum » fixé au 5 novembre pour que le gouvernement revoie « sa copie ».

RATP

Sept syndicats de la RATP (CGT, Unsa, CFDT, FO, Indépendants, Sud, CFTC) sur huit ont indiqué qu'ils lanceraient une nouvelle grève si le gouvernement « ne revoit pas sa copie » sur la réforme des régimes spéciaux de retraite, attendant « des réponses précises » en début de semaine prochaine.



Opéra de Paris



Un nouveau préavis de grève devrait être déposé à l'Opéra de Paris avec effet le 13 novembre par les personnels techniques qui protestent contre la réforme des régimes spéciaux de retraite.

Fonction publique

Sept fédérations syndicales de fonctionnaires appellent à la grève et à une journée d'action le 20 novembre contre les réductions d'effectifs et pour les salaires.



Éducation



Les cinq fédérations de l'Éducation FERC-CGT, FSU, FAEN, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation ont appelé à la grève le 20 novembre pour « dénoncer la politique gouvernementale des 11 200 suppressions de postes » dans l'Éducation.

Justice

Le Syndicat de la Magistrature (SM) et trois principaux syndicats de fonctionnaires de justice (CGT, USAJ, CFDT) ont appelé à une journée de grève nationale, avec manifestation à Paris, le 29 novembre contre la réforme de la carte judiciaire.



Poste et télécommunications



Cinq fédérations syndicales des postes et télécommunications (CGT, CFDT, Sud, FO et CFTC) ont appelé les salariés de La Poste et de France Télécom à la grève le 20 novembre, pour l'emploi, le pouvoir d'achat, le service public, les conditions de travail, et contre les restructurations.

Le Crédit Lyonnais

Les syndicats CGT, CFTC, et FO de LCL (ex-Crédit lyonnais, filiale du Crédit Agricole) appellent les salariés à faire grève le 22 novembre pour une amélioration de leurs conditions de travail et des augmentations de salaires. « Après une réorganisation qui a déstabilisé le personnel et la clientèle, un plan de compétitivité qui va accentuer les mauvaises conditions de travail de chacun, il devient impératif de manifester notre mécontentement par une action de grande ampleur », ont indiqué les syndicats dans un tract commun.



Universités

L'Unef mobilise le 20 novembre

Le syndicat étudiant « se joint à l'appel à la manifestation lancé par les fédérations de fonctionnaires pour le 20 novembre et appelle les étudiants à faire de cette date une journée d'action dans les universités permettant d'amplifier la mobilisation », a expliqué le syndicat dans un communiqué. « Les étudiants sont en attente de mesures fortes du gouvernement qui serait bien avisé de les entendre parce que le contexte social est déjà bien dégradé », a déclaré à l'AFP Sophie Binet, vice-présidente du syndicat, pour qui « laisser les tensions monter est dangereux pour le gouvernement ». Il s'agit, a précisé le syndicat, « à l'occasion de l'ouverture du débat budgétaire » de « dénoncer la supercherie du projet de loi de finances 2008 ». « Il y a 1,8 milliard d'euros supplémentaires affichés mais rien pour les étudiants ni pour la réussite en licence », a estimé Sophie Binet, regrettant que cette somme « parte essentiellement en exonérations d'impôts ».



Prisons pour mineurs

La CGT appelle le personnel éducatif à la grève

La CGT a appelé vendredi le personnel éducatif des établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) à faire grève à partir de lundi 5 novembre, jour de l'ouverture à Marseille de la quatrième de ces unités spécialisées. Outre ceux de Marseille, les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Lavour



(Tarn), Meyzieu (Rhône) et Quiévrechain (Nord) sont appelés à se joindre au mouvement, pour protester contre les conditions de travail et de salaire. La CGT est le troisième syndicat de la PJJ mais le seul implanté dans les quatre EPM.

Alcatel-Lucent

A nouveau 4 000 suppressions d'emplois

L'équipementier en télécoms Alcatel-Lucent, toujours empêtré dans sa récente fusion, a annoncé mercredi 4 000 nouvelles suppressions de postes, un plan de la dernière chance pour la direction qui a été aussitôt dénoncé par les syndicats. Au début de l'année, le groupe avait déjà revu à la hausse le nombre de suppressions d'emplois à 12 500 (dont 1 468 pour la France) contre 9 000 auparavant (au moment de la discussion des modalités de la fusion). La direction a refusé de préciser la répartition géographique de ces nouvelles coupes. Les syndicats CGT, CFDT et CFTC, affirment dans un communiqué commun que la direction « persiste dans sa stratégie contre-productive de suppression d'emplois : non qualité des produits, délais non tenus, absence d'innovation. Quant aux salariés, déjà durement marqués par les 12 500 suppressions d'emplois initiales, cette nouvelle annonce les maintient dans le cercle infernal des plans sociaux à répétition ». Par ailleurs, ajoute le texte, « la direction s'est focalisée sur ce plan et n'a pas parlé des difficultés rencontrées dans la gouvernance de l'entreprise : équilibre ex-Alcatel/ex-Lucent, Français/Américains, top management discrédité. Seule la création d'un comité exécutif réduit à 7 membres est annoncée ».



Sagem Communications

Mobilisation intersyndicale chez Safran le 8 novembre

L'intersyndicale CGT-CFDT-CFE-CGC-CFTC-FO de Safran appelle le personnel à des rassemblements le 8 novembre pour marquer « leur refus du démantèlement du groupe », après l'annonce de la cession de la filiale



Sagem Communications à un fonds d'investissement. Ce jour là, une réunion extraordinaire du comité de groupe est prévue et l'intersyndicale appelle à des rassemblements devant le siège et les établissements.

Assurance chômage

Bercy suggère le transfert de la collecte aux Urssaf

Selon une information des Échos, un document gouvernemental sur les modalités de la fusion ANPE-Unedic, la collecte des cotisations d'assurance-chômage serait assurée par les Urssaf, et non plus par les Assedic, « à l'issue d'une période transitoire ». Cette proposition figure dans un document gouvernemental sur les modalités de la fusion, qui doit servir de base à des rencontres bilatérales entre la ministre de l'Économie et de l'Emploi, Christine Lagarde et les partenaires sociaux, lundi 5 novembre et mardi 6. La CGPME, la CGT, la CFE-CGC, l'UPA, le Medef et la CFDT sont conviés lundi après-midi, FO et la CFTC mardi matin, selon Bercy. Le document, selon les sources syndicales, prévoit aussi la création d'un « Conseil national des politiques de l'emploi et du marché du travail » et d'un conseil similaire dans chaque région.



Baisse du chômage Chiffres en trompe-l'oeil

Le tour de passe-passe se poursuit sur les chiffres du chômage. Sur le papier, tout va bien : en septembre dernier, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie I dans les fichiers de l'ANPE a baissé de 28 000 personnes (-1,4 %) par rapport au mois d'août 2007. « *Ya-t-il pour autant de quoi se féliciter comme le fait le gouvernement ?* », s'interroge la CGT. En réalité, la plus grande opacité règne quant à la nature de cette baisse. Qui sont ces 28 000 demandeurs d'emploi sortis des fichiers de l'ANPE ? Ont-ils tous retrouvé un emploi durable ? Difficile à croire. La réactivation opportune des contrats aidés (560 millions d'euros supplémentaires pour finir l'année) n'est-elle pas l'aveu d'un échec sur la relance de la croissance ? Nous dire que cette baisse du chômage favorise les jeunes, les seniors et les chômeurs de longue durée, c'est duper l'opinion, lorsque l'on connaît l'impact de ces contrats sur ces catégories. Enfin, une partie de ces 28 000 chômeurs n'a-t-elle été tout simplement radiée des fichiers ? Si on se réfère au seul mois d'août dernier, plus de 13 000 personnes ont ainsi été radiées de



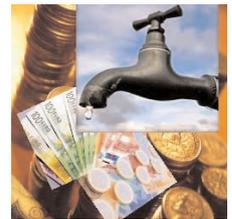
l'ANPE suite à un contrôle. Qu'en est-il ce mois-ci ? Le gouvernement cherche-t-il à nous dire que tout va bien alors que la croissance économique est en berne et que le climat social se dégrade ? Il communique sur une baisse du chômage en s'appuyant sur des chiffres en trompe l'oeil et s'exprime aujourd'hui dans la précipitation sur la seule foi des données établies par l'ANPE, en excluant de facto les demandeurs d'emploi dans leur globalité et notamment ceux qui omettent de s'inscrire par découragement (Rmistes, personnes se sentant éloignées de l'emploi...). Ceci alors que l'enquête Insee sur le taux de chômage au sens du BIT ne sera publiée que le 12 novembre prochain. Afin que la situation s'améliore réellement, la CGT réitère par conséquent ses revendications quant à une véritable politique offensive menée en faveur de la hausse du pouvoir d'achat, levier efficace à même de relancer la consommation et l'emploi. Des revendications auxquelles le gouvernement est d'ailleurs resté sourd lors de la conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat qui s'est tenue le 23 octobre dernier.

Grenelle de l'environnement

Pour la CGT, « des avancées et beaucoup de questions en suspens »

Les 24 et 25 octobre se sont tenues les 4 tables rondes finales du Grenelle de l'Environnement. Celles-ci intervenaient au terme d'un processus entamé en juillet dernier avec les travaux des 6 groupes préparatoires réunissant les experts des différents collèges (syndicats, collectivités territoriales, ONG, organisations patronales, État) et d'une consultation publique prenant la forme de plusieurs réunions publiques en région. Le président de la République a conclu ces tables rondes finales le 25 octobre et a dévoilé à cette occasion certains de ses arbitrages. Dans un document qui balaie les différents dossiers couverts par la conférence, la CGT porte une appréciation des avancées obtenues, mais pointe aussi la question du financement des mesures annoncées qui a été insuffisamment débattue et qui posera problèmes.

Lire l'intégralité de l'analyse : www.cgt.fr - Société-Cadre de vie-Environnement-Grenelle de l'environnement



Justice

Vade-mecum syndical pour ne pas appliquer les peines plancher en « automate »

Le Syndicat de la magistrature a rédigé une « contre-circulaire » d'application de la loi du 10 août sur les peines plancher, adressée aux magistrats pour qu'ils n'appliquent pas les peines minimales en « automates ». Alors que la loi prévoit l'application de peines minimales pour les récidivistes, le syndicat demande aux magistrats de « vérifier l'existence de la récidive ». « *La juridiction ne saurait se satisfaire du casier judiciaire, lequel comporte des erreurs* », estime le SM qui conseille « d'exiger le versement par le parquet d'une copie du jugement » prouvant l'état de récidive. Dans le cas d'une première récidive, le syndicat estime que la loi « n'a vocation à s'appliquer que lorsqu'une peine est envisagée ». Or, la juridiction « n'est pas contrainte de prononcer une peine » mais peut choisir une dispense de peine, par exemple pour des « délits de très faible ou



faible gravité », ou un ajournement du prononcé de la peine. En outre, la loi permet aux juges de ne pas appliquer les peines plancher « *par une décision spécialement motivée* » : circonstances de l'infraction, personnalité de son auteur, garanties d'insertion. Les garanties d'insertion ou de réinsertion doivent être « exceptionnelles » en cas de deuxième récidive. Le SM juge « important » que les magistrats motivent leur décision, « *sous peine d'appliquer la loi de manière routinière en abdiquant son pouvoir essentiel d'individualisation de la peine* ». Le syndicat fournit même des modèles de refus motivés. Enfin, le syndicat rappelle que la peine plancher « n'est pas obligatoirement une peine d'emprisonnement ferme » et peut être assortie en totalité ou en partie de sursis.

Sexisme et homophobie

Blagues et moqueries sont monnaie courante au travail

Selon une enquête réalisée dans le cadre d'un projet européen Deledios, 23 % des personnes interrogées disent avoir eu connaissance d'un comportement discriminatoire à l'encontre des femmes dans leur entreprise, cette proportion s'élevant à 26 % chez les femmes et même 38 % chez les femmes cadres. Blagues et moqueries sont les discriminations les plus observées, avec le harcèlement pour les femmes cadres. Si 7 % seulement des salariés disent avoir connaissance de discrimination envers les homosexuel(les), ce taux atteint 24 % chez les intéressés. 15 % des salariés reconnaissent qu'ils ont déjà tenu des propos sexistes ou racistes, et 6 % des propos homophobes, mais la proportion s'élève à 24 % chez les hommes cadres concernant les propos sexistes. Les personnes victimes de blagues, harcèlement, violences verbales ou physiques, en subissent des conséquences sur leur moral (pour 45 % d'entre eux), leur motivation au travail (37 %), leur confiance en eux (27 %) ou leur santé (18 %). D'une manière générale, être femme n'est pas neutre dans la vie professionnelle, selon le sentiment des salariés interrogés, hommes ou femmes. 71 % d'entre eux évoquent un impact sur le salaire, 59 % sur l'évolution professionnelle et la promotion, 43 % sur le recrutement.

